

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

## Séance du 21 juin 2021

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 6 avril 2021.

### **Organisation :**

- N°1 : Délégation d'attribution du comité au Président,
- N°2 : Rapports d'activité 2020 (eau et assainissement) RPQS,
- N°3 : Renouvellement de convention d'occupation privative des châteaux d'eau du SIRA,
- N°4 : Contrôle des installations d'assainissement collectif lors de la vente d'une maison,
- N°5 : Mise en place de frais de fermeture et de réouverture d'un branchement,
- N°6 : Recrutement d'un agent (PEC)
- N°7 : Transfert de subvention exceptionnelle d'équipement du budget eau au budget assainissement,
- N°8 : Demande de la trésorerie concernant le personnel,
- N°9 : État des recettes à affecter au budget eau,

### SESSION ORDINAIRE :

Le comité a été convoqué le jeudi 17 juin 2021 à 18h00 au 321 rue de Londres à Les Attaques.

### Etaient présents :

Monsieur le Président de séance : Vermersch Guy (Oye Plage)  
Turpin Allan (Andres), Larue Etienne (Autingues), Peron Bertrand (Balinghem), Melin Lucien (Bouquehault), Houton Nicolas ( Brêmes-les-Ardres), Demilly Bruno (Campagne-Les-Guines), Dumont Deseigne Véronique (Grand Calais Terres et Mers), Martin Fabrice (Grand Calais Terres et Mers), Couturier Stéphane (Grand Calais Terres et Mers ), Fiori Xavier (Guemps), Rohart Marie-Andrée (Herbinghem), Defachelles Laurent (Hocquinghem), Berly Gabriel (Landrethun-Les-Ardres), Lemaire Arnaud (Licques), Robe Jean-Michel (Nouvelle-Eglise), Beauvils Clothilde (Offekerque), Fournier Marie-Cécile (Oye-Plage), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Fasquel Philippe (Saint-Omer-Capelle), Cocquet Laurent (Vieille-Eglise), Vamparys Brigitte (Zutquerque)

Etaient excusés : Lecigne David (Bainghen), Deketer Michèle (Bainghen), Péraldi Antoine (CCPO), Delabasserue Franck (Louches)

Etaient absents : Franque Gérard Alexandre (Bonningues-Les-Ardres), Vandenbergue Jean-Claude (CCPO), Dupont Christophe (CCPO), Mignonet Philippe (Grand Calais Terres et Mers), Doye Jean-Pierre (Sanghen)

Pouvoir : Delabasserue Franck donne pouvoir à Vermersch Guy.

On note la présence de Lebon Mathilde, Briez Patrick et Valentin Anthony.

Monsieur Demilly est désigné secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 06 avril 2021**

Le comité approuve le compte rendu de la séance du 6 avril 2021 pour : 21, abstention : 1 M Turpin

### **N°1 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE AU PRESIDENT**

*Monsieur Vermersch, Président, présente les délibérations suivantes :*

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble une partie de ses attributions.

Il est proposé à l'assemblée de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, et sous réserve d'en rendre compte a posteriori au comité conformément aux prescriptions des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les compétences suivantes :

- créer, modifier ou supprimer une régie comptable nécessaires au fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres;
- signer les conventions de partenariat avec les opérateurs de téléphonie aux fins d'installation de dispositifs relais de radio téléphonie sur le domaine public du SIRA.

***Monsieur Turpin prend la parole : Faut-il créer plusieurs régies ? Il demande de modifier le projet de délibération pour la création d'une régie et si besoin de solliciter à nouveau le comité pour la création d'autre régie.***

***Monsieur Président propose le texte suivant : la création, la modification, la suppression de la régie comptable nécessaire au fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres;***

*Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité*

### **N°2 : RAPPORTS D'ACTIVITE 2020 (EAU ET ASSAINISSEMENT) RPQS.**

*Monsieur Vermersch, Président, présente les délibérations suivantes :*

Monsieur le Président donne lecture du rapport sur le prix sur la qualité de service 2020 en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Les rapports sont disponibles sur le site internet du SIRA.

*Monsieur Wallart présente les RPQS 2020.*

*Eau potable :*

- *Baisse du nombre d'abonnés : - 0.87 %*
- *Augmentation de la consommation : 6,8 %*
- *Accroissement de la recette*
- *Indicateurs de performance : 100 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques et biologiques*

- Amélioration du rendement du réseau : 73.16 % en 2020 contre 71.97% en 2019
- Diminution de la durée d'extinction de la dette 5 ans 2020 contre 15 ans en 2019
- Taux de renouvellement des canalisations faible 0.008%

Assainissement :

- Augmentation du nombre d'abonnés: 10.5 %
- Accroissement de la recette : 6.7%
- Le rendement des stations d'épuration est de l'ordre de 92 à 100% pour les différents paramètres : (Dbo5, Dco, Mes, Azote global, phosphore)
- Absence de débordement chez le particulier
- Augmentation de la durée d'extinction de la dette à 13 ans 2020 contre 5 ans en 2019

La durée d'extinction de la dette en assainissement a augmenté à cause du remboursement de l'avance sur 20 ans octroyée par l'Agence de l'Eau pour la construction de la station d'épuration de Campagne les Guînes.

**Monsieur Turpin s'interroge sur les causes qui permettent une baisse de la durée d'extinction de la dette pour le budget eau potable**

**Monsieur Wallart précise les causes :**

- La fin de remboursement de prêts
- L'augmentation du prix de l'eau
- Des économies sur les dépenses.

*Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité*

### **N °3 : RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DES CHATEAUX D'EAU DU SIRA.**

Monsieur Vermersch, Président, retire le projet de délibération. Le sujet sera travaillé et représenté à un prochain comité.

### **N °4 : CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS DE LA VENTE D'UNE MAISON.**

Actuellement la loi n'impose pas le contrôle d'une installation assainissement collectif lors d'une vente de maison. Toutefois les notaires imposent la remise d'une attestation de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif avant de procéder à la signature de l'acte notarié.

Le SIRA avait décidé de ne pas réaliser ce contrôle ni d'encadrer celui-ci. Néanmoins, le SIRA peut décider à tout moment de vérifier le bon raccordement d'une maison au système d'assainissement collectif.

Prochainement, la loi exigera la mise en place de ce contrôle lors d'une vente de maison.

Lors du dernier appel d'offre pour le contrôle des assainissements non collectifs, la société AMG assainissement avait également remis un prix pour la réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif lors d'une vente immobilière (117 € HT).

Monsieur le Président propose que cette prestation soit gérée par le SIRA. En cas de nécessité le SIRA se laisse la possibilité de faire appel à la société AMG assainissement pour réaliser le contrôle in situ. Par conséquent, il y a lieu, d'une part, d'imposer ce contrôle lors d'une vente immobilière et, d'autre part, de déterminer le coût de cette prestation.

Le bureau a décidé d'appliquer le même tarif que lors du contrôle diagnostic d'une installation avant-vente pour l'assainissement non collectif à savoir 250 € TTC

	<b>SIRA</b>
<b>Designation de la mission de contrôle</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
Contrôle diagnostic d'une installation collectif avant-vente	250 €

*Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité*

**N°5 : MISE EN PLACE DE FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE D'UN BRANCHEMENT.**

*Monsieur Vermersch, Président, présente la délibération suivante :*

La Médiation de l'eau rappelle qu'en cas de vacance d'un logement « le fait d'établir un contrat d'eau potable au nom du propriétaire non occupant sans que celui-ci n'ait formulé le souhait d'être abonné, va à l'encontre » du principe de la rencontre des consentements et de l'obligation faite au professionnel de porter les informations précontractuelles à la connaissance du consommateur.

La médiation de l'eau recommande que le branchement soit systématiquement fermé en cas de résiliation d'un locataire et ce, afin d'éviter la survenance d'une consommation qui ne pourrait faire l'objet d'une facturation des redevances d'eau potable du fait de l'absence de contrat souscrit sur cette période. Pour pallier ce problème, le SIRA peut facturer des frais de fermeture de branchement au locataire sortant et des frais de réouverture de branchement au locataire suivant ou éventuellement au propriétaire après souscription d'un contrat d'abonnement. Ces frais doivent être délibérés.

Par ailleurs dans le cas où le locataire quitte son logement sans résilier son contrat d'abonnement, il reste redevable des volumes enregistrés. Le service est fondé à poursuivre normalement la facturation durant cette période.

Ces dispositions légales ne concernent pas la facturation du service public de l'assainissement. En effet, la redevance de collecte et traitement des eaux usées est une redevance réglementaire (et non contractuelle) et de ce fait elle peut être facturée sans contrat. Ainsi le service assainissement du SIRA est fondé à facturer sans souscription d'un contrat, des redevances d'assainissement au propriétaire non occupant pour une consommation survenue sur la période de vacance du logement.

Le bureau propose la tarification suivante :

- Fermeture du compteur 30 € HT pour l'abonné sortant
- Ouverture du compteur 30 € HT pour l'abonné rentrant

***Un membre de l'assemblée pose la question suivante : les frais d'ouverture et de fermeture sont-ils les mêmes le Week-end ? Monsieur Pollaert précise que les ouvertures et fermetures de compteurs se feront pendant les heures de travail en semaine.***

*Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité*

**N°6 : RECRUTEMENT D'UN AGENT (PEC)**

*Monsieur Vermersch, Président, présente la délibération suivante :*

Un agent a été recruté sous contrat parcours emploi compétences (PEC) en début d'année.

Monsieur le Président propose le recrutement d'une deuxième personne sous contrat parcours emploi compétences (PEC) à raison de 20 heures par semaine à partir du 1 juillet 2021. En effet, Madame Aurélie Blaizel sera en congé maternité à partir du mois de septembre 2021. Par conséquent, un(e) candidat(e) sera recruté (e) pour assurer le remplacement. L'assemblée autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents pour la mise en œuvre du contrat parcours emploi compétences pour cette personne.

Monsieur le Président précise que Madame Sophie Becquet effectuera le travail de Madame Blaizel et la nouvelle personne occupera le poste de Madame Sophie Becquet.

*Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité*

## **N°7 : TRANSFERT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT DU BUDGET EAU AU BUDGET ASSAINISSEMENT.**

*Monsieur Vermersch, Président, présente la délibération suivante :*

Pour 2021, le budget eau potable du SIRA doit financer en partie la pose d'un réseau d'eaux usées et la création d'une station de refoulement à Campagne les Guines à hauteur de 692 000 € pour la protection des champs captants.

La trésorerie de Guînes demande une délibération spécifique concernant le transfert vers le budget assainissement de la subvention exceptionnelle d'équipement. Le montant de cette somme est de 310 000 €.

Un titre d'un montant de 310 000 € sera réalisé au budget assainissement au compte 1315 en investissement.

Un mandat du même montant sera effectué au budget eau potable au compte 6742 subventions exceptionnelles d'équipement.

***Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité***

## **N°8 : DEMANDE DE LA TRESORERIE CONCERNANT LE PERSONNEL**

*Monsieur Vermersch, Président, présente la délibération suivante :*

Madame Huret de la trésorerie de Guines demande au SIRA de confirmer par délibération les grades des personnes employées par le SIRA. Toutefois les arrêtés sont transmis au fur et à mesure à la trésorerie de Guines.

Grade : Adjoint administratif	HEUX FIONA	Titulaire
Grade : Adjoint administratif ppal 1° cl	BLAIZEL AURELIE	Titulaire
	GINIAUX HELENE	Titulaire
Grade : Adjoint technique	LAVIGNE FRANCOIS	Titulaire
	LHASSEN BEN OUTFRIF Laetitia	Non-titulaire
	RONGRAIS ANTHONY	Titulaire
Grade : Adjoint technique ppal 1° cl	BLAU OMER	Titulaire
	COUSSIN FREDERIC	Titulaire
Grade : Adjoint technique ppal 2° cl	DEGUINES YANNICK	Titulaire
	JOUGLET GUILLAUME	Titulaire
Grade : Agent de maîtrise	DUVIVIER JEROME	Titulaire
	GILLET GUILLAUME	Titulaire
Grade : Agent de maîtrise principal	DEMARET JEAN LUC	Titulaire
	TOURET YVES	Titulaire
Grade : Ingénieur	WALLART MICHEL	Titulaire

***Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité***

**Monsieur Turpin revient sur le projet de délibération n°1 tiret 2 à savoir :**

- signer les conventions de partenariat avec les opérateurs de téléphonie aux fins d'installation de dispositifs relais de radio téléphonie sur le domaine public du SIRA.

**Il souhaite que le Président soit autorisé à négocier avec les opérateurs et ensuite que le comité délibère sur la signature du contrat.**

**Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pollaert fait un point sur la relance concernant les impayés. Il estime que cette relance mise en place depuis quelques mois a permis de recouvrer une créance de l'ordre de 250 000 € sur 1 400 000 €. Actuellement la moitié des débiteurs ont reçu un rappel. Les relances vont se poursuivre dans les mois à venir.

Monsieur Pollaert présente les travaux réalisés sur l'installation du forage n°4 à Andres :

- Changement de la pompe de forage p2
- Remplacement de la colonne de la pompe p2

Prochainement, les clapets sur les ballons anti choc et le variateur de fréquence de la pompe p2 seront changés. Le renouvellement de la pompe et sa colonne p1 sera effectué au prochain budget 2022.

Montant des travaux 40 000 € ht.

Monsieur Turpin indique au comité qu'un riverain de la commune d'Andres constate la remonté d'eaux usées dans son réseau privatif lorsque les pompes de relèvement du poste rue du pont fonctionnent. Monsieur Demilly et Monsieur Turpin prendront rendez-vous sur place pour étudier la situation.

Madame Deseigne expose au comité que pour mettre en application les remarques de la cours des comptes et le suivi des agents, le recrutement d'un responsable est toujours en cours. Un travail de fond sera réalisé dans les mois à venir pour répondre au mieux aux remarques de la cour des comptes.

Le Président n'ayant reçu aucune question diverse, la séance est levée. Il est 19h40.